

Plan de classement

- ∨ Archives ecclésiastiques : clergé séculier (série G)
 - ∨ Chapitre collégial de La Saussaye
 - Paroisse de Martainville-en-Lieuvain.

Paroisse de Martainville-en-Lieuvain.

Description :**Présentation du contenu**

Aveu rendu au chapitre de La Saussaye par Colin Le Masle et Nicole Gallet, de la paroisse de Martainville, de deux pièces de terre relevant du fief « d'Isquelon » situé dans ladite paroisse (11 février 1522, n. s.) ; – aveu rendu par Marguerite, veuve de Richard Gallet, et ses enfants, Guillaume Gallet le jeune, Fleurie Gallet, veuve de François Le Roux, et Yvon Delamarre, de cinq pièces de terre dépendant du même fief « d'Iclon » (9 juin 1569) ; – partage des dîmes de la paroisse de Martainville entre l'abbaye de Préaux et le chapitre de La Saussaye, qui, conformément à l'arrêt du parlement de Rouen du 8 mars 1730, avaient le droit de jouir en commun des dîmes de cette paroisse sur une étendue de 290 acres (25 novembre 1769).

Date :

1522-1769

Description physique :

Description physique : (Liasse.) 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

Identifiant :

G262

Localité : Iclon (fief d', à Martainville) ; Martainville-en-Lieuvain ; Préaux (Abbaye) ; Rouen (Parlement de)

Autres identifiants :

Cotes extrêmes : G262

Mots-clés

Géolocalisation Iclon (fief d', à Martainville) Martainville-en-Lieuvain Préaux (Abbaye) Rouen (Parlement de)

Personne (physique ou morale)

Delamare, Yvon Gallet, Fleurie Gallet, Guillaume Gallet, Nicole Gallet, Richard Le Masle, Colin Le Roux, François